

L'ÉNERGIE

LE PROJET D'AMOCO CANADA D'ACHETER DOME PETROLEUM— LA POSSIBILITÉ D'AUTRES OFFRES

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Une fois, au moins, les fonctionnaires de son ministère ont rencontré les représentants d'Amoco Canada, de Dome Petroleum et d'Investissement Canada, ce qui met un terme aux propos du ministre qui prétendait qu'aucune proposition n'avait été présentée au gouvernement. Le ministre a évidemment pris connaissance de l'entente en question. Il assure que le président de Dome accepterait volontiers d'autres soumissions. L'entente conclue entre Amoco Canada et Dome Petroleum permet-elle d'autres offres?

[Français]

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je ne peux que reporter le député aux déclarations mêmes du président de la Dome Petroleum où la réponse est oui.

[Traduction]

L'INTÉRÊT MANIFESTÉ PAR HUSKY OIL—LE RÔLE D'INVESTISSEMENT CANADA

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, je dirais que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources induit la Chambre en erreur.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Règlement.

M. Foster: Il n'a pas dit délibérément.

M. le Président: Je suis sûr que le député ne veut pas dire que le ministre induit intentionnellement la Chambre en erreur.

M. MacLellan: Certainement pas, monsieur le Président.

Des voix: Oh, oh!

M. MacLellan: L'intérêt qu'a manifesté dernièrement Husky Oil à l'endroit de Dome Petroleum montre, encore une fois, qu'elle n'est pas la seule compagnie qui présenterait une soumission pour l'acquisition de cette société. Le ministre nous donnera-t-il l'assurance aujourd'hui qu'il ne laissera pas Investissement Canada se prononcer sur la soumission d'Amoco Canada tant que d'autres soumissionnaires n'auront pas eu raisonnablement le temps de faire une offre à Dome Petroleum?

[Français]

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, selon les explications données par le président de la Dome, cette société s'est engagée envers Amoco à ne pas solliciter d'autres propositions. Mais dans l'éventualité où une proposition serait faite à la société Dome et qu'elle apparaîtrait supérieure à la proposition d'Amoco, le responsable de la Dome, le président, se doit d'en prendre connaissance.

[Traduction]

En réponse à la deuxième question du député, disons qu'une fois que Dome Petroleum aura choisi celle qui a fait la meilleure offre, elle présentera une demande en bonne et due forme

Questions orales

à Investissement Canada. C'est à ce niveau que le gouvernement fédéral statuera. Mais tant que Dome est une société privée, ce n'est pas au ministre fédéral de l'Énergie, des Mines et des Ressources à prendre, à sa place, une décision qui n'est pas de son ressort.

* * *

LES RÉFUGIÉS

LE PROJET DE LOI—L'INCIDENCE DU PROCESSUS DES AUDIENCES PRÉLIMINAIRES

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, ma question porte sur la nouvelle politique sur les réfugiés et elle s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration ou à son ministre d'État. Le ministre croit-il que le Canada remplira ses obligations internationales envers les réfugiés quand la loi annoncée aujourd'hui prévoit un processus d'audiences préliminaires qui fonctionnera à la frontière comme un pseudo-tribunal qui se préoccupera de trouver des raisons pour refiler nos problèmes de réfugiés aux autres pays plutôt que d'examiner le bien-fondé des demandes des réfugiés?

L'hon. Gerry Weiner (ministre d'État (Immigration)): Oui, monsieur le Président, le Canada respecte non seulement les obligations imposées par la convention mais aussi celles imposées par notre Charte.

M. Cassidy: Je dirais au ministre que cette question est loin de faire l'unanimité.

LE TRAITEMENT DES RÉQUÉRANTS ARRIVANT AU CANADA EN PROVENANCE DES ÉTATS-UNIS

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Pour préciser, monsieur le Président, je dirais que le ministre sait qu'un grand nombre d'authentiques réfugiés arrivent au Canada en provenance du Chili, du Guatemala et du Salvador. Beaucoup d'entre eux arrivent au Canada après avoir passé quelque temps aux États-Unis. Le ministre confirmera-t-il qu'en vertu du nouveau processus, ces requérants peuvent être refoulés à la frontière et être forcés de demander le statut de réfugiés aux États-Unis même si le taux d'acceptation n'y est que de 2 p. 100 comparé à 50 p. 100 au Canada et que s'ils n'y sont pas acceptés, ils peuvent être refoulés vers leur pays d'origine pour y subir la torture ou y mourir alors que le Canada devrait les accepter?

L'hon. Gerry Weiner (ministre d'État (Immigration)): Monsieur le Président, je peux garantir au député que nous protégerons ceux qui sont dans le besoin. Tous ceux qui viennent ici auront la chance de prouver que leur vie, leur liberté ou leur sécurité sont en danger. Ils pourront le faire dans des audiences très justes, très publiques et non contradictoires. Nous ferons notre possible pour nous assurer que les requérants qui auront fait cette démonstration seront reçus.

S'ils ne peuvent pas prouver qu'ils ont raison de craindre pour leur vie, et leur liberté ou leur sécurité, ils pourront interjeter appel à la Cour fédérale avec la permission de ce tribunal, après quoi on leur demandera, bien entendu, de quitter le Canada jusqu'à ce qu'ils répondent aux critères auxquels sont soumis tous les immigrants économiques avant d'être admis au Canada.